

Autisme et Compliance Phonique

Notre étude traite de la flexibilité phonétique, définie comme la capacité du locuteur d'adapter son comportement de parole aux contraintes internes et externes qui pèsent sur la situation de communication. Ce concept s'inscrit dans la lignée de travaux antérieurs (H&H theory (Lindblom, 1990), adaptation sensorimotrice (Rochet-Capelland & Ostry., 2011), Communication Accomodation Theory (Giles, 1991)). La compliance phonique permet de mettre en évidence la flexibilité phonétique et est définie comme l'aptitude intrinsèque au sujet à traiter des sons non familiers, inhabituels dans sa langue maternelle et contribue en partie à la capacité à acquérir la phonétique/phonologie d'une seconde langue (Delvaux et al., 2014). Les individus avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), de par leurs caractéristiques, constituent une population pertinente pour étudier la flexibilité phonétique car ils sont réputés être déficitaires dans certains des domaines soutenant la flexibilité phonétique, mais pourraient être préservés ou même pouvant être performantes dans d'autres (fonctions exécutives: Demetriou et al., 2018; compétences communicatives: Eigsti et al., 2011; compétences sociales: Carter et al., 2005).

Cette étude compare la flexibilité phonétique chez des sujets neurotypiques (NT) et avec TSA francophones via un protocole de compliance phonique, nécessitant de devoir répéter des voyelles synthétiques non présentes dans le répertoire vocalique du français. Trois indices ont été calculés pour caractériser la compliance phonique et les résultats montrent des stratégies différentes dans les groupes NT vs. TSA. L'étude met en lumière la préservation possible des compétences sensori-motrices nécessaires à la flexibilité phonétique chez les personnes atteintes de TSA.